

Le **Mardi 21 septembre 2021** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 09/09/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		X		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	X			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	X			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			X	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			X	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			X	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			X	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	X			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			X	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			X	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	X			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			X	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			X	PROVOST Patrick	

TOTAL	17	1	9
TOTAL VOTANTS	18		
TOTAL VOIX	27		

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210921-DEL67-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Objet : RETROCESSION

Opération 16-294 : NOTRE DAME DES MILLIERES – Sécurisation du ruisseau de la Combaz

Demandeur : NOTRE DAME DES MILLIERES

Axe : Espaces agricoles et naturels

Date de fin de portage prévue : 23/02/2021

Acquéreur désigné : SISARC

La commune a sollicité l'EPFL pour acquérir les parcelles nécessaires aux travaux de sécurisation sur le ruisseau de la Combaz dans le cadre de la protection du village, les travaux ont été faits en 2020 par le SISARC qui souhaite récupérer ces parcelles : Par délibération en date du 07/09/2021 la commune sollicite l'EPFL afin de céder les parcelles ci-dessous au SISARC :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Notre-Dame-des-Millières	D415	LE CLOS	40	P		43 438,11 € + Frais de portage
	D21	Le Rotey	310	Prés	N	
	D8	Le Rotey	130	Taillis simples	N	
	D24	Le Rotey	730	Taillis simples	N	
	D9	Le Rotey	130	Taillis simples	N	
	D35	Le Rotey	450	Taillis simples	N	
	D36	Le Rotey	470	Taillis simples	N	
	D10	Le Rotey	130	Taillis simples	N	
	D2145	La Combaz	5 164	Prés	Aa	
	D5	Le Rotey	1 708	Prés	UEi-N-Ni	
	D4	Le Rotey	1 850	Taillis simples	N	
	D23	Le Rotey	515	Taillis simples	N	
	D25	Le Rotey	915	Taillis simples	N	
	D2147	Dessous la Brouve	242	Bois	Ne	
	B268	Le Rotex	150	Pâtures	N-Ni	
	B269	Le Rotex	60	Pâtures	N-Ni	
	D398	La Combaz	205	Taillis simples	N	
	D2133	La Combaz	3 456	Pré	Aa-N	
	D2135	La Combaz	186	Pré	Aa	
	D2141	Dessous la Brouve	69	Taillis simples	N	
	D27	Le Rotey	1 080	Taillis simples	N	
	D28	Le Mathiez	865	Terre	N	
	D30	Le Rotey	930	Taillis simples	N	
D31	Le Rotey	1 155	Taillis simples	N		
D257	Dessous la Brouve	310	Taillis simples	N		
D258	Dessous la Brouve	101	Taillis simples	N		
D34	Le Rotey	700	Taillis simples	N		

Accusé de réception en préfecture
073-487899056/20210921-DEL67-2021-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

D380	La Combaz	120	Sols	N	
D385	La Combaz	27	Taillis simples	N	
D169	Le Clos	912	Taillis simples	Aa	
D26	Le Rotey	855	Taillis simples	N	
D33	Le Rotey	790	Taillis simples	N	
D32	Le Rotey	790	Taillis simples	N	
D172	LE CLOS	2 420	BT		
B521	La Combe	370	Taillis simples	Ai	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué au SISARC.

VOTE :	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Le 27/09/2021
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

